



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE GEORGES-VEDEL**  
**Mercredi 4 décembre 2019**  
**Institut Cujas**

Membres du Conseil présents : Professeur G. DRAGO, Professeur B. PLESSIX, Professeur A. LE DIVELLEC, Professeur O. BEAUD, Professeur C. BROUELLE, Professeur M. COLLET, Professeur Y. SUREL, Professeur B. SEILLER, Madame V. TANG (Institut Cujas), Madame A. VAZIRI (CERSA), Maître L. DERUY, Pr. associé, Madame E. DUBUS, Monsieur Y. SEJARI, Monsieur F. STRACK, Madame N. BRISSIER, étudiants.

Membres du Conseil excusés : Professeur S. BRACONNIER, Maître A. de CHAISEMARTIN, Monsieur D. TRICOT (Association nationale des docteurs en droit), Madame A. PELCRAN (Lexisnexis), Monsieur J. GUISELIN (Administrateur du Sénat).

Présente à la réunion à l'invitation du directeur de l'École doctorale : Madame I. SAADA (Direction de la recherche).

*La séance est ouverte à 8h30.*

**Présentation des nouveaux représentants des doctorants**

Le professeur Guillaume Drago, directeur de l'École doctorale, ouvre la séance en donnant la parole aux représentants des doctorants nouvellement élus au mois de novembre 2019.

Madame Nolween Brissier est doctorante en troisième année de thèse sous la direction du professeur Denis Baranger. Sa thèse porte sur l'interprétation législative et l'interprétation constitutionnelle. Elle est suppléante et remplace lors de cette réunion Madame Mathilde Montaubin, titulaire.

Madame Eve Dubus est doctorante en troisième année de thèse sous la direction du professeur Bertrand Seiller. Sa thèse porte sur la contribution des tribunaux administratifs pour les juridictions spécialisées à l'élaboration de la jurisprudence. Elle est représentante titulaire des doctorants de l'École doctorale.

Monsieur Frédéric Strack est doctorant en troisième année de thèse sous la direction des professeurs Sylvie Strudel et Philippe Portier de l'EPHE. Sa thèse porte sur l'articulation entre la société libérale et l'intégralisme religieux à partir du cas de juifs orthodoxes, ultra-orthodoxes en France. Il est représentant titulaire des doctorants de l'École doctorale.



Monsieur Yacine Sejari est doctorant contractuel en troisième année sous la direction du professeur Armel Le Divellec. Sa thèse porte sur l'intervention du juge constitutionnel dans les relations entre le parlement et l'exécutif en République fédérale d'Allemagne.

### **Remplacement d'un membre extérieur**

Le président Daniel Tricot a fait savoir qu'il souhaitait cesser ses activités comme membre extérieur de l'École doctorale ; ainsi il doit être remplacé. Il était agrégé des Facultés de droit, professeur de droit privé, droit commercial, puis membre de la Cour de cassation, président de la Chambre commerciale et économique de la Cour de cassation et président de l'association française des docteurs en droit et c'était à ce titre qu'il avait été sollicité.

Le Pr. Drago ouvre le débat sur les personnes susceptibles de remplacer M. Tricot. Après débat, le nom de Madame Hélène Lepetit-Collin, docteur en droit de l'Université Paris II Panthéon-Assas et conseiller à la Cour administrative d'appel de Versailles est évoqué. Le directeur de l'École doctorale prendra attache auprès de Madame Lepetit-Collin afin de lui proposer de siéger en tant que membre extérieur au Conseil de l'École doctorale.

### **Bilan des Comités de suivi individuels 2019**

Le directeur présente ensuite le bilan des comités de suivi individuels qui se sont déroulés en deux temps. Une première session a été organisée au mois de juin 2019, les 21, 24 et 25 juin et une seconde session au mois de septembre 2019, les 25, 26 et 27 septembre.

La première session concernait les doctorants inscrits en deuxième, troisième et quatrième année de thèse, ce qui représentait quatre-vingt doctorants, tandis que la seconde session concernait les étudiants inscrits en cinquième année de thèse et plus, ce qui représentait cinquante-sept doctorants.

Le directeur dresse un bilan détaillé de la répartition des membres des Comités de suivi individuel lors des deux sessions :

Date	Horaires	Nombre de professeurs	Lieu	Nombre d'étudiants à auditionner
Vendredi 21 juin 2019	De 14h à 15h30	4 professeurs répartis en 2 binômes	Salle de conférence et salle des professeurs de l'Institut Cujas	27
Lundi 24 juin 2019	De 14h à 15h30	4 professeurs répartis en 2 binômes	Salle de conférence et salle des professeurs de l'Institut Cujas	27
Mardi 25 juin 2019	De 14h à 15h30	4 professeurs répartis en 2 binômes	Salle de conférence et salle des professeurs de l'Institut Cujas	26
Mercredi 25 septembre 2019	De 14h à 16h – 1 binôme De 16h à 17h30 – 1 binôme	4 professeurs répartis en 2 binômes	Salle de conférence de l'Institut Cujas	19
Jeudi 26 septembre 2019	De 10h à 12h – 1 binôme De 14h à 15h30 – 1 binôme	4 professeurs répartis en 2 binômes	Salle de conférence de l'Institut Cujas	19
Vendredi 27 septembre 2019	De 10h à 13h	3 professeurs	Salle de conférence de l'Institut Cujas	19

Lors de la seconde session, il était initialement prévu quatre professeurs par comité ; cependant le directeur a jugé qu'un binôme de professeurs, tel que cela fut le cas pour la première session, était suffisant. Ainsi, pour les prochains Comités de suivi individuel, cette organisation sera reconduite.

Le directeur dresse ensuite un bilan détaillé de la répartition des doctorants lors des deux sessions :



Session	Nombre de doctorants à auditionner	Nombre de doctorants auditionnés	Nombre de doctorants auditionnés à distance	Nombre de doctorants non-auditionnés	Centre de recherche de rattachement	Nombre d'années d'inscription en doctorat	Avis des Comités de suivi
Juin 2019	80	66	6	14 : - 9 reports au mois de septembre - 3 soutenances confirmées au mois de juin - 2 abandons	CRDA : 15 CECP : 18 Thucydide : 1 IMV : 11 CEFEP : 10 CERSA : 25	2 <sup>ème</sup> année : 28 3 <sup>ème</sup> année : 25 4 <sup>ème</sup> année : 27	65 favorables 1 défavorable
Septembre 2019	66 (57 + les 9 reports de juin)	49 (66 -17)	2	17 : - 12 soutenances confirmées entre juillet et décembre 2019 - 3 demandes d'année de césure - 1 demande d'année de suspension - 1 défaillance	CRDA : 22 CECP : 13 Thucydide : 1 IMV : 5 CEFEP : 4 CERSA : 11 CDE : 1	5 <sup>ème</sup> année : 19 6 <sup>ème</sup> année : 15 7 <sup>ème</sup> année : 8 8 <sup>ème</sup> année : 4 9 <sup>ème</sup> année : 4 10 <sup>ème</sup> année : 3 11 <sup>ème</sup> année : 2 13 <sup>ème</sup> année : 1 14 <sup>ème</sup> année : 1	49 favorables
<b>Total</b>	137	115	8	22	7 laboratoires différents		114 favorables 1 défavorable

Les Comités de suivi individuel de juin et de septembre 2019 se sont bien déroulés. Toutefois, les professeurs comme les doctorants soulignent le caractère formel de ces comités pour les doctorants inscrits en deuxième, troisième et quatrième année de thèse.

Il paraît absurde pour certains professeurs d'auditionner les doctorants avant la quatrième année de thèse. Ainsi, il est proposé de n'auditionner que les doctorants rencontrant des difficultés et qui le souhaitent. Cela permettrait de passer plus de temps avec ces doctorants.

La question de l'interprétation de l'arrêté de 2016 sur le doctorat s'impose alors. Aucune précision n'est indiquée dans le texte concernant la forme des auditions. Ainsi, il est décidé pour les doctorants inscrits en deuxième année de thèse de ne les auditionner qu'à leur demande. En revanche, il leur sera demandé de rendre un compte rendu écrit de l'avancement de leur thèse et des difficultés rencontrées dans l'élaboration de celle-ci. Il s'agira d'un rapport normé dont les modalités seront définies pour les prochaines auditions.

### **Bilan des soutenances de thèse 2019**

Le directeur présente le bilan des soutenances de thèse de l'année 2019. Le bilan est positif avec vingt-deux thèses soutenues, notamment de doctorants inscrits depuis de nombreuses années. Les soutenances sont réparties sur l'année 2019 et selon les centres de recherche de rattachement des docteurs, de la manière suivante :

Mois	Nombre de soutenances	Centre de recherche de rattachement du doctorant
Janvier	2	CEFEP
Mars	1	CECP
Juin	5	2 CRDA 1 CERSA 2 CECP
Juillet	2	1 IMV 1 CCP
Septembre	1	CRDA
Octobre	1	CRDA
Novembre	5	2 IMV 1 CERSA 2 CRDA
Décembre	5	3 CECP 2 CERSA
<b>Total</b>	<b>22</b>	2 CEFEP 7 CECP 6 CRDA 4 CERSA 3 IMV

**Bilan des inscriptions 2019-2020**

Le directeur rappelle le nombre d'inscrits en sein de l'École doctorale au titre de l'année universitaire 2018-2019. En début d'année 2018-2019, l'École doctorale comptait 195 inscrits répartis de la manière suivante :

Nombre d'années d'inscription	Nombre de doctorants inscrits
1 <sup>ère</sup> année	29
2 <sup>ème</sup> année	34
3 <sup>ème</sup> année	26
4 <sup>ème</sup> année	30
5 <sup>ème</sup> année	24
6 <sup>ème</sup> année	18
7 <sup>ème</sup> année	12
8 <sup>ème</sup> année	6
9 <sup>ème</sup> année	4
10 <sup>ème</sup> année	4
11 <sup>ème</sup> année	4
12 <sup>ème</sup> année	2
13 <sup>ème</sup> année	1
14 <sup>ème</sup> année	1
<b>Total</b>	<b>195</b>

Le directeur fait remarquer qu'en cours d'année seize doctorants du CDPC rattachés initialement à l'École doctorale Georges-Vedel ont été rattachés à l'École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé (ED 9).

Le nombre total de doctorants au titre de l'année universitaire 2018 – 2019 s'élevait donc à cent soixante-dix-neuf.

Le directeur expose ensuite la répartition des doctorants par centres de recherche de rattachement au titre de l'année universitaire 2018-2019 :

Centres de recherche de rattachement	Nombre de doctorants inscrits
CECP	43
CRDA	44
CEFEP	17
CDE	1
CERSA	52
THUCYDIDE	1
IMV	21
<b>Total</b>	<b>179</b>

Il dresse ensuite un bilan de l'état actuel des inscriptions au titre de l'année universitaire 2019-2020 en précisant bien qu'à la date de l'élaboration des statistiques les inscriptions administratives et pédagogiques n'étaient pas encore terminées.

Au titre de l'année 2019-2020, les doctorants, au nombre de cent cinquante-deux, sont répartis de la manière suivante :

Nombre d'années d'inscription	Nombre de doctorants inscrits
1 <sup>ère</sup> année	32
2 <sup>ème</sup> année	25
3 <sup>ème</sup> année	24
4 <sup>ème</sup> année	18
5 <sup>ème</sup> année	21
6 <sup>ème</sup> année	13
7 <sup>ème</sup> année	9
8 <sup>ème</sup> année	6
9 <sup>ème</sup> année	0
10 <sup>ème</sup> année	1
11 <sup>ème</sup> année	2
12 <sup>ème</sup> année	2
13 <sup>ème</sup> année	0
14 <sup>ème</sup> année	0
<b>Total</b>	<b>152</b>

Le directeur expose ensuite la répartition des doctorants selon leur centre de recherche de rattachement :

Centres de recherche de rattachement	Nombre de doctorants inscrits
CECP	35
CRDA	33
CEFEP	11
CDE	0
CERSA	50
THUCYDIDE	0
IMV	19
Non connu en date du 29 novembre 2019	4
<b>Total</b>	<b>152</b>

Un débat s'ouvre ensuite sur la question du grand nombre d'inscrits en thèse. Le professeur Beaud fait remarquer qu'il y a actuellement cent docteurs qualifiés au chômage en raison notamment de la raréfaction des postes offerts. Les docteurs sont à Paris mais les postes en



province ; ainsi, les universités provinciales favorisent leurs docteurs au détriment des parisiens. Il questionne le Conseil sur cette politique quantitative qui ne met pas l'accent sur les débouchés professionnels. Par ailleurs, il met en cause la prime de l'encadrement doctoral dans l'inflation du nombre de thèses.

Selon le professeur Le Divellec, réduire le nombre d'allocations nuirait à la recherche en droit. Par ailleurs, le professeur Seiller ne pense pas qu'il y ait une course aux inscriptions en thèse pour obtenir des primes d'encadrement doctorales au sein de l'Université Paris II. Selon lui, les recrutements de thésards est le vivier des recrutements des chargés de TD. S'il y a moins d'allocataires de recherche et d'ATER, cela sera de plus en plus difficile de recruter des chargés de TD, ce qui est d'ailleurs déjà le cas.

Pour le professeur Beaud, il s'agit d'un problème global. Le recrutement se raréfie au niveau national.

Le professeur Plessix rejoint l'appréciation du professeur Beaud en soulignant qu'il faut faire deux ou trois « tours de France » pour obtenir un poste de maître de conférences ; il faut ainsi que les directeurs de thèses en aient conscience en acceptant de diriger des doctorants. Ils doivent également les informer de ce problème de débouchés dans la carrière universitaire.

Le directeur souligne qu'il faut différencier la situation nationale de la situation de l'université Paris II. Au niveau national, il suggère une action médiatique pour dénoncer la politique budgétaire incohérente des universités qui nuit au renouvellement des générations. Au niveau local, selon le directeur, il n'y a pas d'incitation à l'égard des professeurs de l'université à avoir beaucoup d'inscrits. Le rôle des directeurs de thèses est d'user de leur influence pour essayer de faire recruter les doctorants dans les universités provinciales. Selon le directeur, la situation locale est relativement saine.

Un second débat s'ouvre le financement des docteurs faisant ce « tour de France ». Actuellement, le financement ne se fait que pour les doctorants dans le cadre d'activités de recherche ou de participation à des colloques à hauteur de 250 euros par année civile par doctorant.

L'année dernière, le directeur souligne qu'il avait fait une proposition d'une part, de créer un contrat doctoral local et d'autre part, de créer des crédits post-doctorat mais que cela n'avait pas été validé par le Conseil.

Plusieurs propositions sont faites :

- La création de contrats postdoctoraux qu'il faudra attribuer de manière saine et transparente comme pour les contrats d'ATER, cependant cela ne représenterait que quatre ou cinq contrats au mieux. Le financement de ces contrats postdoctoraux ne peut se faire sur les crédits de l'École doctorale. Il faudrait que ces contrats soient financés sur les crédits généraux de l'université, émanant du ministère.



- Le financement des déplacements des docteurs sous forme de forfait pour pouvoir effectuer les recrutements dans les différentes universités.

Il est convenu dans un premier temps d'émettre un vœu auprès du président de l'université afin que les déplacements des docteurs qualifiés soient financés sur les crédits généraux de l'université.

Dans un second temps, en cas de refus, il est suggéré que le financement soit pris en charge par l'École doctorale.

Dans ce cas, la première suggestion est d'instaurer un système de quota de financement sur l'ensemble des inscriptions en thèse. Par exemple, trois ou quatre aides financières par doctorant tout au long de son inscription et non plus une enveloppe de 250 euros par doctorant et par année civile. Ce « droit de tirage » soulève le problème de la gestion prévisionnelle du budget de l'École doctorale.

Ainsi, une deuxième suggestion est mise en avant avec la prise en charge par les centres de recherche de la mobilité doctorale relative à la participation à des manifestations scientifiques, tandis que l'École doctorale prendrait en charge l'aide à la mobilité postdoctorale relative aux recrutements dans les universités.

En effet, les directeurs des centres de recherche soulignent que leur centre de recherche octroie une enveloppe de 250 euros (CRDA et CECP) ou de 500 euros (CERSA) par année civile à leurs doctorants et que celle-ci est actuellement cumulable avec l'aide à la mobilité doctorale de l'École doctorale.

Le directeur n'est pas favorable à ce que l'aide à la mobilité postdoctorale soit prise en charge par l'École doctorale. Selon lui, ce financement doit être pris en charge sur une autre ligne de crédit. Ceci doit relever d'une réflexion plus générale de l'université.

S'agissant de la question des contrats postdoctoraux, Madame Saada indique que les autres centres de recherche vont chercher des financements à l'extérieur pour les post-doctorants. En effet, le post-doctorat est un projet de recherche de six à dix-huit mois, ainsi, les appels à projet de l'ANR se prêtent parfaitement à ce type de dispositif car elle finance un projet précis sur une durée limitée. Il existe également des appels à projet européen qui ont des moyens de financement supérieurs et qui financent ce type de poste-support pour mener à bien des projets de recherches.

Le problème soulevé avec ces deux dispositifs est la complexité des dossiers à élaborer pour obtenir ces financements. Il est alors suggéré qu'un poste soit créé à cet effet. Cela avait d'ores et déjà signalé au président de l'université qui n'avait pas donné une suite favorable à cette demande. Ainsi, il est convenu de traiter cette question dans le prochain ordre du jour du Conseil de l'École doctorale.



### **Bilan des activités de l'École doctorale pour 2020**

Le directeur aborde les activités de l'École doctorale pour l'année 2020.

Comme chaque année une réunion d'information à l'attention des doctorants inscrits en première année aura lieu. Pour 2020, la réunion est prévue le mercredi 29 janvier. Cette réunion est également proposée aux étudiants de Master 2 ; ainsi, le directeur informe les professeurs de la possibilité de convier leurs étudiants à cette réunion.

Un nouveau projet est mis en place pour l'année 2020 sous la forme d'un Séminaire général d'une durée d'une heure et demie, tous les mois environ. Quatre séances sont prévues. L'objet de ce séminaire est que des jeunes docteurs puissent présenter le résultat de leur travail devant les autres doctorants et professeurs souhaitant y assister. Des séances consacrées à des thèmes d'actualité ou des travaux universitaires en cours ou publiés seront également possibles.

Le directeur annonce ensuite les dates des autres séances, de février à avril, selon le tableau suivant :

Date	Horaire	Salle	Centre	Événement
Mardi 21 janvier	17h30-19h	Salle de conférence	Saint-Jacques	1 <sup>ère</sup> séance du séminaire général de l'École doctorale Georges-Vedel.
Mercredi 29 janvier	10h-12h	Salle des Conseils	Panthéon	Réunion d'information de l'École doctorale Georges-Vedel à l'attention des doctorants de 1 <sup>ère</sup> année et des étudiants du Master 2 Droit Public Approfondi.
Mardi 18 février	17h30-19h	Salle de conférence	Saint-Jacques	2 <sup>ème</sup> séance du séminaire général de l'École doctorale Georges-Vedel.
Mardi 17 mars	17h30-19h	Salle de conférence	Saint-Jacques	3 <sup>ème</sup> séance du séminaire général de l'École doctorale Georges-Vedel.
Mardi 21 avril	17h30-19h	Salle de conférence	Saint-Jacques	4 <sup>ème</sup> séance du séminaire général de l'École doctorale Georges-Vedel.

Il propose pour la seconde séance que ce soit un professeur qui prenne la parole à partir d'un article ou d'un ouvrage qu'il vient de publier. Le professeur Olivier Beaud accepte d'intervenir sur son ouvrage intitulé *La République injuriée*.

### **Bilan financier de l'École doctorale**

Le directeur donne ensuite la parole à Madame Tang afin d'exposer le bilan financier de l'École doctorale au titre de l'année 2019.

Budget de fonctionnement de l'année 2019 : **17 000 euros** + **3 000 euros** (crédits supplémentaires demandés en fin d'année budgétaire).

Débit des crédits d'autorisation d'engagement en date du 10 décembre 2019 : **19 651,87 euros**.

Solde des crédits d'autorisation d'engagement en date du 10 décembre 2019 : **348, 13 euros**.

Débit des crédits de paiement en date du 10 décembre 2019 : **15 076,70 euros**.

Solde des crédits de paiement en date du 10 décembre 2019 : **4 923, 10 euros**.

Madame Tang souligne que les factures des dépenses engagées qui ne sont pas encore réglées doivent parvenir au service financier avant le 17 décembre 2019 afin de passer sur l'année budgétaire en cours. Au-delà, ces dépenses seront réglées sur l'année budgétaires 2020.

Madame Tang détaille ensuite les dépenses en fonction du type de dépense.

Types de dépenses	Montants engagés en euros	Total en euros
<b>Soutenances – frais divers – janvier 2019</b> (2 soutenances en janvier + reliquat de l'année précédente)	<b>4 190,14</b>	<b>13 913,77</b>
<b>Soutenances - frais divers - de mars à juillet 2019</b> (1 soutenance en mars, 5 en juin et 1 en juillet prise en charge par l'ED7)	<b>4 451,18</b>	
<b>Soutenances- frais divers - septembre 2019</b> (1 soutenance)	<b>992,29</b>	
<b>Soutenances- frais divers – novembre 2019</b> (5 soutenances)	<b>3 474,88</b>	
<b>Soutenances- frais divers – décembre 2019</b> (2 soutenances)	<b>805,28</b>	
<b>Remboursements mobilités doctorales</b>	<b>3 125,38</b>	
<b>Autres dépenses (impressions, cocktails, déjeuners etc.)</b>	<b>2 612,72</b>	<b>2 612,72</b>
<b>Total</b>		<b>19 651,87</b>



Les dépenses les plus conséquentes concernent l'organisation des soutenances. Celles-ci s'élèvent au total à 13 913,77 euros.

Madame Tang souligne que les dépenses relatives à 4 soutenances (1 en octobre, 2 en novembre et 1 en décembre) ont été prises en charges sur le budget du CRDA pour un montant total de 2 916,83 euros

Les dépenses relatives à 1 soutenance du mois de décembre ont été prises en charge sur le budget du CECP pour un montant total de 883,10 euros.

Le montant total pris sur les centres de recherche rattachés à l'École doctorale (CRDA et CECP) s'élève à 3 799,93 euros.

Le remboursement relatif à la mobilité doctorale s'élève pour 2019 à 3 125, 38 euros. Quant aux autres dépenses, celles-ci s'élèvent à 2 612,72 euros.

Le directeur présente ensuite le budget prévisionnel de 2020 :

Fonctionnement	Montant estimé en euros	Observations
Organisation de soutenances (Transport, hébergement et restaurant pour les membres de jury de thèse)	13 000	En 2019, un grand nombre de soutenances en fin d'année civile et notamment davantage de membres de jury provenant d'universités de droit provinciales ou étrangères par rapport à 2018.
Remboursement mobilité doctorale des doctorants de l'ED7	3 500	Les doctorants de l'ED7 disposent d'une enveloppe de 250 euros par année civile dans le cadre de l'aide à la mobilité doctorale de l'ED7.
Traiteur (réunion plénière de l'ED7, conseil de l'ED7...)	1 500	
Organisation d'une série de conférences-débats sur les libertés en 2020 (prévoir les déplacements de certains intervenants)	1 500	
Organisation d'un séminaire général de l'ED7 une fois par mois (prévoir les déplacements de certains intervenants)	1 500	
<b>TOTAL</b>	<b>21 000 euros</b>	



ED7  
—  
ÉCOLE DOCTORALE  
GEORGES VEDEL

Il sollicite une augmentation de 4 000 euros pour l'année budgétaire 2020. Cette proposition recueille l'assentiment du Conseil de l'École doctorale.

### Questions diverses

Le directeur sollicite l'analyse de deux dossiers de demande d'inscription en première année de doctorat. Il s'agit de deux dossiers de demande d'équivalence.

Le premier dossier, celui de Madame Manale El Kareh, obtient un avis favorable à la majorité avec une abstention.

Le second dossier, celui de Monsieur Théodore Gleason, obtient un avis défavorable pour l'École doctorale Georges-Vedel en raison de son sujet de thèse portant sur le droit international économique, thème trop éloigné des sujets de l'École doctorale. En revanche, le conseil propose de transmettre ce dossier à l'appréciation de l'École doctorale de droit international.

*La séance est levée à 10h25.*

Compte-rendu établi par Mme Tang et vérifié par le directeur de l'École doctorale.